



Congé pour reprise location

Par MarieSV

Bonjour.

J'étais locataire d'un appartement depuis 12 ans et j'ai reçu une lettre d'huissier me donnant congé pour reprise au profit d'une personne membre de la Sci détenant l'appartement. Nous avons jusqu'au 30/06 pour partir, ce que nous avons fait le 30/05. Cependant nous avons des doutes sur le fait que l'appartement soit réellement occupé. A date d'aujourd'hui l'interphone extérieur renvoi toujours vers notre numéro de téléphone (c'était aussi déjà le cas mi septembre), nos noms sont toujours sur la boîte aux lettres et les volets de l'appartement sont fermés (ce dernier point je prouve pas grand chose mais les noms sur la boîte aux lettres un peu plus...)

Le propriétaire est il dans son droit ?

Pourrait on réclamer des dommages et comment ?

En vous remerciant pour votre retour,
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous pouvez faire un constat d'huissier et saisir le tribunal pour congé frauduleux.
Consultez votre ADIL.

Par LaChaumerande

Bonjour

Peut-être faut-il aussi surveiller les annonces de vente de biens immobiliers ?

Ce serait aussi un congé frauduleux.